



## Problème avec un huissier suite à un retard de paiement

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Je sollicite votre aide car j'ai un gros problème avec un huissier situé dans le 95 alors que j'habite dans le 45. Suite à un retard de paiement avec la sté créafi (dossier repris par sofinco) J'ai été contacté par téléphone par un clerc me demandant de régler la totalité de la dette (1300) euros. Il m'a refusé des délais? il ma dit d'emblée que mon véhicule sera saisi sous 48 heures. Il a même mandaté un commissaire priseur. Je signale que je n'ai reçu aucun courrier de relance de la part de créalfi. Que je n'ai reçu aucun courrier de l'huissier ni de documents officiels de justice. DE plus, cet huissier m'a insultée, n'a pas répondu à mes questions, je passe sur toutes les choses humiliantes et déstabilisante qu'il m'a dites. Par peur, j'ai repris mon dernier relevé créalfi (je règle 60 euros par mois depuis 4 mois) et j'ai demandé à un ami qu'il me fasse un virement pour cette huissier pour la somme de 1200 euros. (je suis sans revenus depuis le mois de juillet et en itt depuis 2 mois) Hier soir, il me menace à nouveau de verser 100 euros, je lui demande de m'envoyer un relevé détaillé, il me dit "je suis une ordure" je vais faire une saisie sur compte bancaire. Tout cela est il légal et quel recours puis je avoir.

Je vous remercie car j'ai été un peu longue.

Sincère salutations

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

Suite à un retard de paiement avec la sté créafi (dossier repris par sofinco) J'ai été contacté par téléphone par un clerc me demandant de régler la totalité de la dette (1300) euros. Il m'a refusé des délais? il ma dit d'emblée que mon véhicule sera saisi sous 48 heures.

Quelle est la nature de la dette: Crédit consommation ou crédit bail "leasing" pour acheter la voiture?

La voiture vous appartient-elle ou vous est-elle louée par l'organisme de crédit bail?

A quoi correspond cette de 1300 euros?

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

La dette ne concerne pas la voiture, mais un crédit revolving castorama. La voiture m'appartient.

Merci

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

la dette ne concerne pas la voiture, mais un crédit revolving castorama. La voiture m'appartient.

Merci

Dans ce cas, un huissier ne peut pratiquer aucune saisie exécutoire (saisie sur salaire, sur compte en banque ou sur voiture) sans une décision de justice en sa faveur. En outre, vu la faible somme qu'il reste à payer, une saisie des biens meubles est impossible.

En bref, ne vous laissez pas intimider par cet huissier, visiblement très au dessus des lois, en tout cas dans son propos.

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Merci pour votre réponse